

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

VILLE DE  
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 19 décembre,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 12 décembre,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de  
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Yamina  
SADOUNE, Dorine CORROYEZ et Messieurs Bertrand NARCISSE, Robert UNTERFRANC,  
Dominique VASSEUR, absents excusés,  
Monsieur Jacky LELONG est élu secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation de dépenses d'investissement 2024.**

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'Assemblée Délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses en investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Que cette autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote pour 28**

**Abstention : 1**

- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits au budget 2023 comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Crédit 2023 (BP+DM)	Autorisation de crédit 2024 (jusqu'au vote du budget)
20	Immobilisations incorporelles	133 933,88 €	33 483,47 €
21	Immobilisations corporelles	2 592 761,51 €	648 190,38 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 726 695,39 €</b>	<b>681 673,85 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 20 décembre 2023

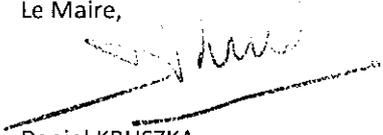
Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 20/12/23

AR : 062-216205237-20231219-del-19/12/23-251-96

Affiché le 21/12/23

Certifié exécutoire le 21/12/23

Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA



Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA